



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 20 novembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 21 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. Madame la Présidente propose simplement de ne pas instaurer le huis clos puisqu'aucune personne extérieure n'a demandé à assister à la séance.

## I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2020
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Comité Syndical du 6 février 2020
- Actualités
- Échéanciers

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Tickets restaurants 2021
- Participation de l'employeur à la protection sociale
- Modalités de mise en œuvre du temps partiel pour les agents
- Intégration des cadres d'emploi de la filière technique au RIFSEEP

### CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Vente d'une parcelle - rue Albert 1er à Caen
- Protocole B - Actualisation tarifaire - Terrains non constructibles
- Convention cadre et particulière avec la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN)
- Etat d'avancement des négociations du contrat historique de distribution de Gaz

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Aide pour un déplacement d'ouvrage

**RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

**TRANSITION ENERGETIQUE**

- Candidature au programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA
- Evolution du dispositif de cadastre solaire - Soleil 14
- Audit Energétique - Aides financières – Landelles et Coupigny

**MOBILITES BAS CARBONE**

- Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 6ème tranche 2020
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2020
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème tranche 2020
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2021
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2021
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Etat contradictoire - Approbation des biens Eclairage Public – Cricqueville-en-Auge

## I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2020

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020, qui leur a été transmis avec leur convocation.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.*

### 2) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, en vertu de la délégation du Comité syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET
Acquisition d'un parapheur électronique
Nomination des représentants du SDEC ÉNERGIE dans les organismes extérieurs
Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom
Poursuite de l'expérimentation d'un service d'auto-partage sur le territoire de Caen la mer
Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières – Condé-en-Normandie
Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Trévières
Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Vire-Normandie
Modifications statutaires de la régie à autonomie financière "ENR"
Modifications statutaires de la régie à autonomie financière « Mobilité Durable"

*Le Bureau syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Bureau syndical du 6 octobre 2020.*

### 3) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le début de ce mandat. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe**).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

### 4) MARCHES PUBLICS

#### o Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion financière	MAPA > 50 000 €

*Le Bureau syndical valide la consultation en cours.*

#### o Résultats de consultations, nécessitant délibération

Objet	Type de procédure
Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression	MAPA > 40 000 €
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	
Relance du lot 1 : Réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité (Ecole élémentaire de Cuverville)	

#### **Délibérations :**

*Pour le marché « Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression », après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à l'entreprise MLACOSTE DACTYL BURO OFFICE ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à l'entreprise MLACOSTE DACTYL BURO OFFICE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

*Pour le marché « Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE », après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise PREVOTEAU, pour un montant mensuel de 2 366,42 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6283 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

*Pour le marché portant sur le lot 1 : « réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité à Cuverville », après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise DELVALLE pour un montant de 66 558.31 € HT ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget énergies renouvelables ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

o Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Objet	Type de procédure
Marché subséquent n°2 : achat de transformateurs et postes de transformation	Appel Offres Ouvert

Pour le marché subséquent n°2 portant sur l'achat de « transformateurs et postes de transformation », la Présidente a décidé :

- d'attribuer les lots suivants du marché subséquent n°2 à :
  - o n°2 H59 TPC à la société FRANCE TRANSFO REMATELEC,
  - o n°3 H59 non TPC à la société FRANCE TRANSFO REMATELEC,
  - o n°4 H61 Haut de poteau à la société FRANCE TRANSFO REMATELEC,
  - o n°5 PRCS à la société TRANSFIX,
  - o n°6 Armoires de coupure évolutives à la société ORMAZABAL,
  - o n°7 Enveloppe de type PUC à la société EPSYS.
- de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les lots suivants du marché subséquent n°2
  - o n°1 PSSA-PSSB,
  - o n°8 Enveloppe de type PAC

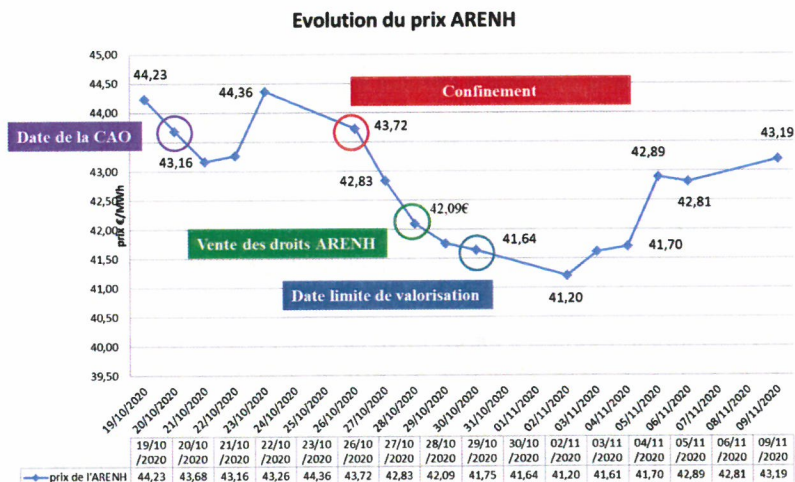
Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

o Décisions de la Commission d'Appel d'Offres

A l'occasion de sa réunion du 10 novembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé l'attribution du marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du SDEC ÉNERGIE, comme suit :

Lot	Attributaire
1 Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA CENTRE MANCHE
2 Responsabilité et risques annexes	CABINET PREVEL / MMA
3 Flotte automobile et risques annexes	GROUPAMA CENTRE MANCHE
4 Risques statutaires du personnel	CABINET GRAS SAVOYE / ALLIANZ
5 Protection juridique	CABINET PILLIOT / MALJ

Concernant l'achat groupé d'électricité, Monsieur Bruno DELIQUE présente les modalités de transfert des droits ARENH (achat d'électricité 2021) :



En considérant une enchère de capacité à 22 000 € / GC, l'économie sur le prix du kWh est de :

- 1,24 € / MWh pour le lot 2 / ENGIE, soit environ 52 000 € de gain,
- 0,85 € / MWh pour le lot 1, 3 et 4 / TOTAL DIRECT ENERGIE, soit environ 130 000 € de gain.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle qu'un courrier a été adressé en juin dernier à l'ensemble des collectivités du syndicat pour les inviter à rejoindre le groupement.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.*

o **Reconduction de marchés :**

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
CONIMAST INTERNATIONAL	MATS EP	12	24/01/2018	23/01/2022	3
DEPAGNE	FOURNITURE D'ARMOIRE EP (SUR SOCLE)	12	18/02/2019	17/02/2023	3

*Le Bureau syndical prend acte de l'ensemble des reconductions de marchés présentées, intervenues depuis le Bureau syndical du 6 octobre 2020.*

o **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
EP/SL (marché 2020)	5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM	CERESNE SERVICES	Géo référencement des projets réalisés pour l'année 2021	30 000,00 €
Travaux souterrains (marché 2018)	12 - CC Normandie - Cabourg- Pays d'Auge	SPIE	COLAS IDF NORMANDIE	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés noir pour un effacement à Cabourg	3 143,40 €
Travaux souterrains (marché 2018)	14 - CC Pays de Falaise	SORAPEL SATO	Christophe RAUX	Travaux de réfection de chaussées pour les travaux d'effacement à Louvagny	6 000,00 €

*Le Bureau syndical prend acte de l'ensemble des sous-traitances présentées, mises en œuvre depuis le Bureau syndical du 6 octobre 2020.*

## 5) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes enregistrées depuis le 7 juillet 2020 :

○ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
VARAVILLE	14 septembre 2020	Convention de concession sur contrat historique GRDF
BOUGY	28 septembre 2020	

○ Transfert de la compétence « Eclairage Public »

Collectivité	Date de la délibération	Option
CRICQUEVILLE-EN-AUGE	10 juillet 2020	—

○ Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables »

Collectivité	Date de la délibération
FEUGUEROLLES BULLY	2 mars 2017
CAHAGNOLLES	23 mars 2017
SAINT-SYLVAIN	26 avril 2019
VARAVILLE	14 septembre 2020
HOULGATE	16 septembre 2020
BONNEVILLE-LA-LOUVET	25 septembre 2020

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Varaville et de Bougy ;
- **D'ACCEPTER** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Cricqueville-en-Auge ;
- **D'ACCEPTER** le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Feugueroles-Bully, Cahagnolles, Saint-Sylvain, Varaville, Houlgate et Bonneville-la-Louvet ;
- **DE METTRE** en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 6) ACTUALITES

---

### o Loi d'urgence sanitaire et plan de relance

Monsieur Bruno DELIQUE présente les différents impacts de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, à savoir :

#### ➤ **Renforcement des règles sanitaires et de fonctionnement :**

- Le port du masque est imposé pour tous et partout,
- Le SDEC ENERGIE reste ouvert au public,
- Les activités de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sont maintenues,
- Les déplacements professionnels sont réduits,
- La visio conférence est la règle : achat de 5 licences ZOOM + 20 caméras sur postes individuels,
- Le télétravail « format Covid » est réinstauré sur la base du volontariat (50% de l'effectif, achat de 15 ordinateurs portables portant la capacité d'équipement des agents en télétravail à plus de 40.

#### ➤ **Prolongation des dispositions concernant la tenue des assemblées :**

- Rétablissement des conditions de quorum assouplies (1/3 des membres présents) et de la possibilité de donner deux pouvoirs à un membre du Bureau ou du Comité syndical,
- Possibilité de réunir l'organe délibérant en tout lieu sur décision de la Présidente,
- Possibilité de réunir l'organe délibérant sans public (ou avec public limité),
- Possibilité de réunir l'organe délibérant par moyen de téléconférence ou, à défaut, d'audioconférence.

Pour ce qui concerne le début d'année 2021, Madame la Présidente propose, comme cela a été demandé par le Préfet aux communes, de ne pas organiser de cérémonies de vœux, de s'interroger sur la tenue des Commissions Locales d'Énergie en mars et de reporter les traditionnelles journées portes ouvertes du début de mandat en octobre 2021.

#### ➤ **Webinaires à destination des délégués et des élus :**

- « 45 mn pour comprendre »

Pour maintenir le contact avec les collectivités et l'information des élus, un nouveau format de webinaires à destination des délégués et des élus est en cours de réflexion. Intitulés « 45 mn pour comprendre », ces derniers auraient pour objectif d'informer et d'échanger sur les activités et services en remplacement des Matinales et des ateliers habituellement proposés aux élus.

Ces rendez-vous hebdomadaires, tous les vendredis de 11h à 12h pourraient être organisés à partir de décembre.

Un à deux intervenants, assistés d'un modérateur, animent ces webinaires qui se clôtureraient par un temps de Questions / Réponses et un sondage.

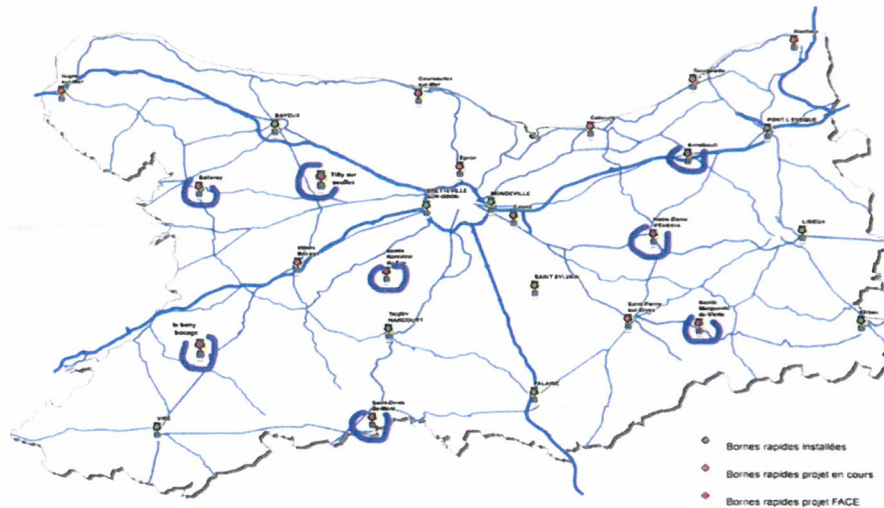
Pour tous les élus n'ayant pu assister à ces échanges, un replay serait accessible sur le site internet et les réseaux sociaux du syndicat.

Exemples de thèmes pouvant être proposés aux élus : la coupure de nuit, la télésurveillance du réseau d'éclairage public, réaliser un effacement de réseaux, une extension du réseau électrique, les réponses aux AU/CU, le montage d'un projet photovoltaïque, le conseil en énergie partagée, les études énergétiques spécifiques, les groupements d'achats d'énergie....

#### ➤ **Plan « France Relance » :**

Monsieur Bruno DELIQUE précise que dans le cadre du plan France Relance, une enveloppe de 50M€ a été allouée au titre du programme du FACÉ. Le SDEC ÉNERGIE s'est ainsi porté candidat le 23 octobre 2020 pour :

- la mise en place de 8 nouvelles bornes rapides, situées en communes de catégorie C, pour un coût de 360 000 € HT, réparties comme suit :



- le renouvellement de 8.31 km de réseau basse tension fragile pour un montant de 838 000 € HT, soit 34 opérations principalement situées en Pays d'Auge (zone de qualité prioritaire), réparties comme suit :

Nom Commune	Nom du poste	Longueur de réseau fils nus à supprimer en m	Montant en € HT
AUVILLARS	EGLISE	70	8 700 €
BOURGEZQP-AUVILLE	EGLISE	240	30 500 €
LE BREUIL-EN-AUGE	MONT LION	140	17 700 €
COUDRAY RABUT	COUR BOEUFS	70	9 100 €
BEAFOUR DRUVAL	BIZQP-ARD	210	27 600 €
LEAUPARTIE	CHAMP LAUNAY	70	8 700 €
MOYAUX	MANCELLERIE	380	48 900 €
	GUETTERIE	280	36 800 €
	VACHERIE	260	34 000 €
	LOT BOSCHER	100	12 900 €
	CROIX ROUGE	70	8 900 €
LE PRE D'AUGE	MOULIN CROISE	550	71 500 €
	CARREFOUR ROME	360	46 700 €
SAINT-HYMER	FRICHES	210	26 700 €
	CROIX PIERRE	240	30 900 €
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE	BELLEVUE	240	31 300 €
	MACQUEFER	200	25 400 €
LE TORQUESNE	GDE BRUYERE	220	28 300 €
L'OUDON	MONTPINCON	380	49 900 €
CASTILLON-EN-AUGE	BT TOUZERIE 141-04	700	50 300 €
	BT EGLISE 141-01	220	8 500 €
CORDEBUGLE	BT VACHERIE 179 - 12	190	16 700 €
COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES	BT VACHERIE 194-10	220	7 800 €
CRICQUEVILLE-EN-AUGE	BT COUR BRULÉE 203-14	80	10 100 €
	BT BASSEBOURG 203-04	50	2 600 €
FAUGUERNON	BT BT COMMANDERIE 260-03	160	21 600 €
MAROLLES	BT CIRFONTAINE 403-02	330	10 500 €
LE MESNIL-SIMON	BT MESNIL SIMON 425-04	80	10 300 €
MOYAUX	BT BOIS SIMON 460-35	160	7 400 €
	BT COTARDIÈRE 460-10	230	9 200 €
PRETREVILLE	BT FORGE 522-02	490	46 000 €
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	BT BELLEVUE	550	19 200 €
L'OUDON	BT SAINT MARTIN (1)	70	22 000 €
PONT-D'OUILLY	BT BUTTE 764-26	490	42 000 €

Il s'agit au total d'un investissement de près de 1,2 million d'euros, à finaliser avant fin 2020 pour une réponse du Ministère des finances au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; les travaux devant être réalisés en 2021/2022.

*Le Bureau syndical prend acte de cette communication et valide le projet de webinaires à destination des délégués et des élus.*



o **Recensement des projets 2021**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le recensement des projets 2021 sera adressé aux communes adhérentes du syndicat via l'extranet SDEC ÉNERGIE.

Si le formulaire reste quasiment identique à celui des années passées, le mode de transmission évolue en étant dématérialisé.

Les échanges dématérialisés ont déjà été mis en œuvre pour l'identification des nouveaux délégués suite aux dernières élections, et ils n'ont pas posé de difficultés majeures.

Les collectivités adhérentes ont été informées par newsletter de ce changement et, à ce titre, chaque élu, délégué ou agent de la commune a été invité à créer un compte.

Le retour du recensement des projets 2021 est attendu pour le 15 janvier 2021.

Ce document a été adressé aux membres du Bureau syndical, en annexe 3 de la note de présentation jointe à leur convocation.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

o **Ordre du jour de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement**

La 1<sup>ère</sup> réunion du mandat concernant la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement est programmée le 25 novembre 2020, à 10h – en visio-conférence et/ou présentiel.

L'ordre du jour de cette réunion à destination de Messieurs Patrice JEANNENEZ, Philippe CAPOËN et Gérard POULAIN représentant respectivement les communes de catégorie A, B et C, est le suivant :

- Bilan de l'activité 2020 :
  - o Programmes d'effacement coordonné des réseaux,
  - o Actions environnementales engagées,
- Programmation 2021 :
  - o Présentation de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux,
- Règlement intérieur 2020 / 2026.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

o **Mise à disposition de tablettes numériques aux membres du Bureau syndical**

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les membres du Bureau syndical non équipés personnellement d'une tablette numérique ont été équipés par le SDEC ÉNERGIE d'un I Pad.

Pour rappel, toutes les convocations au Bureau et au Comité syndical se font, en application de l'article L.2121-10 du CGCT, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, de manière dématérialisée sauf avis contraire de l'élu.

Le recensement des élus ayant besoin d'une tablette a été réalisé au précédent Bureau syndical. Il s'établit ainsi :

Elu	Utilisation d'une tablette personnelle	A équiper par le syndicat	Elu	Utilisation d'une tablette personnelle	A équiper par le syndicat
Catherine GOURNEY-LECONTE		X	Alain LE FOLL		X
Philippe LAGALLE	X		Patrice GERMAIN	X	
Rémi BOUGAULT		X	Anne-Marie BAREAU		X
Jean-Yves HEURTIN		X	Nadine LAMBINET-PELLE		X
Cédric POISSON		X	Catherine FLEURY	X	
Marc LECERF	X		Philippe CAPOËN		X
Jean-Luc GUILLOUARD		X	Brigitte BARILLON	X	
Gérard POULAIN		X	Frank GUEGUENIAT	X	
Jean LEPAULMIER		X	Patrick JEANNENEZ	X	
Vincent RUON		X	Denis CHERON		X
Hervé GUIMBRETIERE		X	Gilles MALOISEL		X
Henri GIRARD	X		Christophe MORIN		X
Abderrahman BOUJRAD		X			

Il est rappelé aux élus, qu'une petite formation pour se familiariser avec les fonctionnalités de cette tablette est prévue en fin de séance.

Cet équipement, propriété du syndicat, devra être restitué, avec ses accessoires à l'issue du mandat.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## 7) ÉCHEANCIERS

### o Fin du second semestre 2020

NOVEMBRE 2020		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 20 novembre - 9h30
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 24 novembre - 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 24 novembre - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 25 novembre - 9h30
COMMISSION D'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT	P. JEANNENEZ / P. CAPOËN G. POULAIN	Mercredi 25 novembre - 10h00
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 25 novembre - 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 26 novembre - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 26 novembre - 14h00
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 27 novembre - <del>14h00</del> 9h30
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 27 novembre - <del>9h30</del> 14h00

DECEMBRE 2020		
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 9h30
SEMINAIRE PROJET STRATEGIQUE	Membres du Bureau syndical	Jeudi 3 décembre
TERRITOIRE ENERGIE NORMANDIE	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD	Mardi 8 décembre 14h30 SDEC ÉNERGIE
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 11 décembre 9h30
CONFERENCE NOME Conférence départementale relative à la distribution électrique dans le département	C. GOURNEY-LECONTE R. BOUGAULT (VP Concessions) G. POULAIN (VP Travaux)	Mercredi 16 décembre – 10h DREAL CAEN
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité syndical	Jeudi 17 décembre 14h00
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Mardi 22 décembre 14h00

Le Bureau Syndical valide l'évolution des prochaines échéances.

o **1<sup>er</sup> semestre 2021 – PREVISIONNEL**

JANVIER 2021		
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE – CCTE	Les représentants à la commission	Mardi 12 janvier – Après-midi Evrecy (Salle des fêtes)
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES- CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 19 janvier - 9h30
CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE M. LECERF / JL. GUILLOUARD H. GIRARD / A. BOUJRAD	Mardi 19 janvier - 11h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 19 janvier - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 20 janvier - 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 20 janvier - 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 21 janvier - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 21 janvier - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 22 janvier - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 22 janvier - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 26 janvier - 9h30

FEVRIER 2021		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 5 février - 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité syndical	Jeudi 18 février - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 23 février - 9h30
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Mardi 23 février - 14h00

MARS 2021		
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 9 mars - 9h30
CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE M. LECERF / JL. GUILLOUARD H. GIRARD / A. BOUJRAD	Mardi 9 mars - 11h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 9 mars - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 10 mars - 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 10 mars - 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 11 mars - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 11 mars - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 12 mars - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 12 mars - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 16 mars - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 19 mars - 9h30
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués et maires Les représentants de la CUCM	Du 18 au 29 mars - 18h00

AVRIL 2021		
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité syndical	Jeudi 1 <sup>er</sup> avril - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 6 avril 9h30
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité	Mardi 6 avril 14h00
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 20 avril 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 20 avril 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 21 avril 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 21 avril 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 22 avril 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 22 avril 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 23 avril 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 23 avril 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 27 avril 9h30

MAI 2021		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 7 mai 9h30
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F.GUÉGUÉNIAT	Mardi 25 mai 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 25 mai 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 26 mai 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 26 mai 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 27 mai 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 27 mai 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 28 mai 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 28 mai 14h00

JUIN 2021		
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 1 <sup>er</sup> juin - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 11 juin - 9h30
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE - CCTE	Les représentants à la commission	Mardi 15 juin - 9h30
JOURNEE DU PERSONNEL	Le personnel du syndicat et les membres du Bureau syndical	Vendredi 18 juin
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité syndical	Jeudi 24 juin - 14h00
COMITE SYNDICAL - <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Lundi 28 juin - 14h00
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F.GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin - 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 30 juin - 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 30 juin - 14h00

JUILLET 2021		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 2 juillet - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 2 juillet - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 6 juillet - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 9 juillet - 9h30

Le Bureau Syndical valide ce calendrier prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021, susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 3 novembre 2020, et qui nécessitent délibérations du Bureau syndical.

#### ➤ Ressources Humaines

#### 8) TICKETS RESTAURANTS 2021

Pour l'année 2020, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,80 € (3,74 € à la charge de l'employeur et 3,06 € à la charge de l'agent). Pour mémoire, la dépense en 2020 est de près de 80 000 €, pour l'attribution de 11 700 tickets (dépense couverte en partie par les 36 000 € de la part « agent »).

La commission propose au Bureau syndical de porter la valeur faciale à 6,90 € par ticket pour 2020 - +1,5 % par rapport à 2020 - avec une part employeur de 3,79 € et une part agent de 3,11 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%, identique à celle de 2020.

Sur cette base, la part employeur s'établit à 3,79 € et la part agent à 3,11 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%, identique à celle de 2020.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **ACTE** l'augmentation proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **FIXE** la valeur faciale des tickets restaurants pour 2021 à 6.90€ en maintenant la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur, soit la somme de 3,79€ ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6478 et la recette à l'article 6479 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision en l'autorisant à signer tout acte s'y rapportant.

#### 9) PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, offre la possibilité pour les employeurs publics de verser une aide à leurs agents sur le risque santé et /ou prévoyance.

Ainsi, afin de respecter pleinement les dispositions légales en vigueur et de renforcer la politique sociale du SDEC ÉNERGIE, le Bureau syndical du 30 novembre 2012 a décidé d'accorder le versement mensuel d'une participation financière directement aux agents, en matière de prévoyance.

Ainsi, il a été décidé d'allouer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une aide brute mensuelle, revalorisée par délibération du Bureau syndical le 2 décembre 2016, comme suit :

- 44 € pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380 ;
- 39 € pour un agent dont l'indice majoré compris entre 381 et 600 ;
- 33 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 601.

A ce jour, 39 agents bénéficient de ce dispositif, pour un montant total de 17 000 €.

Cette participation n'ayant pas été réévaluée depuis 4 ans, il est proposé au Bureau syndical de réviser le niveau d'aide versée aux agents (+6% soit 1.5% par an), de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- 47 € pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380 ;
- 41 € pour un agent dont l'indice majoré est compris entre 381 et 600 ;
- 35 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 601.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** la revalorisation proposée et de fixer la participation du SDEC ENERGIE à la protection sociale des agents, à :
  - 47 € pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380 ;
  - 41 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 380 et inférieur ou égal à 600 ;
  - 35 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 600.
- **DIT** que cette revalorisation s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour la période 2021-2023 ;
- **DIT** que la dépense sera imputée aux articles 64118 et 64138 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 10) MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS

---

Pour rappel, le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Ils constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires encadrant ce dispositif, il a été rappelé que :

- Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.
- Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires. Pour l'essentiel identique au temps partiel, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Il appartient à l'assemblée délibérante compétente, après avis du comité technique, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application. En effet, la réglementation fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est à la Présidente, chargée de l'exécution des décisions de l'organe délibérant, d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Les règles de calcul actuel du temps partiel ont fait l'objet d'une délibération du Bureau syndical du 26 août 1994 et sont inscrites dans le guide de fonctionnement interne. Elles sont établies pour un agent à temps complet soit 1 607 heures réalisées, sur la base :

- de 228 jours ouvrables (365 jours calendaires – 104 repos hebdomadaires – 8 fériés – 25 congés annuels),
- d'un nombre de jours d'ARTT calculé en fonction des catégories d'agents (4 catégories distinctes du grade liées aux fonctions exercées, qui déterminaient notamment l'attribution des jours d'ARTT),
- d'une durée hebdomadaire de 38 heures soit 7h36 par jour.

Ce mode de calcul du temps partiel génère un écart relatif :

- à la durée horaire quotidienne de travail pour un temps complet qui est de 7h36 (ou 7,60 heures) - soit une durée hebdomadaire de travail de 38 heures – et non de 7h00 pris en compte pour les agents à temps partiel ;
- aux règles de calcul de l'ARTT qui ont fait l'objet de modifications, à compter du 1er janvier 2019 à savoir :
  - o Tous les agents, quelle que soit leur catégorie, bénéficient du même nombre de jours d'ARTT ;
  - o Le nombre de jours d'ARTT est mis à jour annuellement en fonction du nombre de jours calendaires, de repos hebdomadaires et de jours fériés (hors samedi et dimanche) de l'année considérée.

Compte tenu de ce qui précède, et suite à plusieurs réunions d'échanges et de concertation avec les représentants des différentes catégories de personnel, la commission propose au Bureau syndical d'adopter les dispositions suivantes à compter de 2020 :

- Le temps partiel sur autorisation est organisé dans le cadre hebdomadaire par principe et dans le cadre annuel par exception (quand le motif de la demande porte sur des besoins de disponibilité regroupés et à date précise).
- Le temps partiel de droit pour raisons familiales est organisé dans le cadre hebdomadaire.
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 70, 80 et 90% de la durée hebdomadaire des agents exerçant à temps plein, des situations particulières exceptionnelles pouvant toutefois faire l'objet de dérogations.
- La durée des autorisations est fixée par période de 6 mois ou 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans quand les conditions d'exercice et les nécessités de service sont inchangées. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande motivée et d'une décision expresse.
- Les premières demandes et demandes de renouvellement au-delà de trois ans doivent être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période d'effet souhaitée.
- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir à la demande :
  - o des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
  - o de l'employeur pour le temps partiel sur autorisation, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifient. Dans ce cas, un entretien préalable avec l'agent et un délai de prévenance de deux mois seront mis en œuvre.
- Pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel, l'autorisation de travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires sera suspendue (et l'agent rétabli dans son régime de temps complet pour la durée de la formation).
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an, sauf en cas de temps partiel de droit.



- La réintégration anticipée à temps plein sera accordée pour motif grave.
- Le calcul du temps partiel se fait par l'application de la quotité de temps partiel choisie au volume horaire hebdomadaire d'un agent à temps complet, sur la base d'une durée journalière de travail de 7h36 (7.60h). Le calcul du nombre de jours RTT se fait au prorata de la quotité de temps partiel et varie annuellement en fonction du calendrier annuel. Les jours fériés sont inclus dans le décompte du temps de travail annuel, ils n'ouvrent donc pas droit à « récupération ».

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer le temps partiel pour les agents du SDEC ENERGIE dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **DECIDE** d'intégrer ces dispositions dans le règlement intérieur du SDEC ENERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 11) INTEGRATION DES CADRES D'EMPLOI DE LA FILIERE TECHNIQUE AU RIFSEEP

Pour rappel, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat.

La circulaire du 3 avril 2017 a précisé les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP dans la Fonction Publique Territoriale, de nombreux décrets et arrêtés permettant son application dans les différents corps et cadres d'emplois.

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise le parcours professionnel de l'agent, plus particulièrement ses fonctions d'encadrement, son niveau de technicité ou d'expertise et ses sujétions. Cette part, fixe et obligatoire, constitue l'indemnité principale du RIFSEEP ;
- Le Complément Individuel Annuel (CIA) qui est versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, évalués lors de l'entretien professionnel annuel. Il correspond à la part variable et facultative du régime indemnitaire.

Par délibération du Bureau syndical du 14 septembre 2018, il a été décidé :

- l'instauration de ce régime indemnitaire pour tous les agents titulaires et stagiaires et pour les agents contractuels de droit public ;
- de le rendre effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 uniquement pour les agents de la filière administrative ;
- d'ajourner pour la filière technique l'instauration de l'IFSE et le CIA, compte tenu de l'absence pour cette filière des décrets d'application pour les catégories A et B.

Pour mémoire, les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP ont reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, le 14 septembre 2017.

Depuis, les dispositions du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991, encadrent le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emploi de la filière technique.

Ces dispositions permettent donc de mettre en œuvre le régime indemnitaire pour la filière technique, en venant compléter celles relevant de la délibération du Bureau syndical du 14 septembre 2018, à savoir :

- D'une part, chaque agent de la filière technique relève d'un des groupes de fonction constitués selon trois critères professionnels :
  - o fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage
  - o technicité et expertise
  - o sujétions particulières
- D'autre part, les montants annuels de l'IFSE et du CIA sont déterminés selon les tableaux ci-après :

Catégorie	Groupe de fonctions	Emplois	Cadre d'emploi	Montant annuel maximum de l'IFSE
FILIERE TECHNIQUE				
A	GAT1	Directeur général	Ingénieur en chef	55 000 €
	GAT2	Directeurs de département	Ingénieur en chef	35 400 €
	GAT3	Responsables de services	Ingénieur	26 900 €
	GAT4	Experts sans encadrement	Ingénieur	19 700 €
B	GBT1	Adjoints au responsable	Technicien	11 880 €
	GBT2	Experts sans encadrement	Technicien	11 090 €
C	GCT1	Assistants techniques	Adjoint technique	10 000 €

Catégorie	Groupe de fonctions	Emplois	Cadre d'emploi	Montants annuels maximum du CIA
FILIERE TECHNIQUE				
A	GAT1	Directeur général	Ingénieur en chef	6 200 €
	GAT2	Directeurs de département	Ingénieur en chef	4 000 €
	GAT3	Responsables de services	Ingénieur	3 000 €
	GAT4	Experts sans encadrement	Ingénieur	2 200 €
B	GBT1	Adjoints au responsable	Technicien	1 300 €
	GBT2	Experts sans encadrement	Technicien	1 300 €
C	GCT1	Assistants techniques	Adjoint technique	600 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au dispositif du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les agents contractuels de droit public relevant de la filière technique dans les conditions ci-dessus exposées,
- **DECIDE** d'instaurer, pour la filière technique, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - o L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
  - o Le complément indemnitare annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget principal primitif au chapitre 012 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 3 novembre 2020, et qui nécessitent délibérations du Bureau syndical.

### ➤ Concession Electricité

#### 12) VENTE D'UNE PARCELLE - RUE ALBERT 1ER A CAEN

Le 14 mai 2020, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé une convention actant de la désaffectation de la parcelle cadastrée MP 314 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup>, située rue Albert 1<sup>er</sup> à Caen, et de sa restitution au SDEC ÉNERGIE ; le terrain étant un bien de retour (Décision n° 2020-DEC-17).

Par courrier en date du 15 octobre 2020, l'Office public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Caen la mer, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial, Caen la mer Habitat s'est déclaré intéressé pour acquérir ladite parcelle au prix de 1 800 € hors frais et taxes pour réaliser un programme de construction de 133 logements.

L'avis domanial, sollicité par le syndicat, en date du 4 mai 2020, remis le 9 juin 2020, validant le prix de cession, il est proposé au Bureau syndical d'accepter le déclassement de cette parcelle afin de la céder à Caen la mer Habitat pour un prix de 1 800 € (ce prix représentant le coût de réitération de la convention de restitution et le prix de cession de la parcelle).

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** du déclassement de la parcelle cadastrée MP 314 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> située à Caen sis rue Albert 1er et de l'intégrer au domaine privé du syndicat,
- **DECIDE** de vendre la parcelle MP 314 déclassée et intégrée au domaine privé du syndicat au prix de 1 800 € hors frais et taxes, à l'Office public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- **DESIGNE** Maître CHUITON, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur. Les recettes sont prévues au budget primitif 2020.
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

#### 13) PROTOCOLE B – ACTUALISATION TARIFAIRE – TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux, sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE conclut des conventions notariées dites protocoles B, lorsqu'il s'agit d'implanter un poste de transformation au sol ou bien une canalisation souterraine de plus de deux mètres de long. Pour les autres ouvrages, le syndicat conclut des conventions « A ».

Le protocole B limite les droits du propriétaire (intangibilité des ouvrages établis) qui ont pour objet d'établir une servitude de passage qui est ensuite réitérée par acte authentique.

Par délibération en date du 28 juin 2019, le Bureau syndical a fixé les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricole.

La décision annuelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ayant été publiée le 28 septembre dernier, il est proposé au Bureau syndical d'actualiser la valeur précédemment utilisée au vu des valeurs fixées dans cette décision, à savoir :

	Applicable au 15 décembre 2019	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Zones non constructibles	0,900 € / m <sup>2</sup>	0,991 € / m <sup>2</sup>

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ENERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles,
- **FIXE** le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructible à 0,991 € / m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

#### 14) CONVENTION CADRE ET PARTICULIERE AVEC LA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-NORMANDIE (SAPN)

La convention proposée à l'approbation du Bureau syndical a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE sont autorisés à occuper le domaine public autoroutier concédé (DPAC) à la SAPN, afin de réaliser les ouvrages du réseau de distribution d'électricité et pour ce qui concerne ENEDIS de les exploiter.

La convention cadre est conclue pour la plus courte durée des deux durées suivantes :

- soit de la concession accordée par l'Etat à SAPN (à titre indicatif, échéance actuellement fixée au 31 août 2033),
- soit d'une durée de 5 ans.

Cette convention se décompose en 5 titres et 15 articles.

Le titre 1 contient les articles définissant l'objet de la convention et les obligations des maitres d'ouvrage concernant l'information pour que le personnel exécutant des travaux connaisse les prescriptions contenues dans la Convention Cadre et les instructions données par la SAPN.

Le titre 2 détermine les obligations des maitres d'ouvrage concernant la réalisation des ouvrages en termes d'informations préalables à l'exécution des travaux, de conformité des travaux aux prescriptions de la SAPN.

Le titre 3 vise la remise des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE à ENEDIS. Dès notification de l'AMEO (Avis de Mise en Exploitation d'Ouvrage à l'autorité concédante), ENEDIS devient responsable des ouvrages qu'elle a mis en exploitation. Cependant, en l'absence de remise des ouvrages à ENEDIS, d'une part, ou à défaut de transmission des plans de récolement dans les conditions de l'article 5.5 d'autre part, le SDEC ÉNERGIE restera responsable, tant vis-à-vis de SAPN que des tiers, des Installations réalisées ainsi que des dommages qu'elles pourraient engendrer.

Le titre 4 concerne les dispositions applicables à ENEDIS dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Le titre 5 détermine notamment les dispositions relatives aux responsabilités des parties à la convention. Il fixe, par ailleurs, la durée de la convention et le montant de la redevance forfaitaire annuelle (5 000 € TTC) dû par ENEDIS au titre de l'occupation du DPAC.

Pour chaque affaire, une convention particulière (**annexe 5 p 76**) décrit et localise précisément la ou les installations réalisées et exploitées sur le DPAC et définit les conditions propres au chantier.

Cette convention est, quant à elle, décomposée en 7 articles précisant, après un 1<sup>er</sup> article préliminaire, la localisation de l'installation, les caractéristiques techniques de l'installation, le statut de l'installation, les interlocuteurs locaux des parties, le calendrier d'exécution des travaux, la durée de la convention et son entrée en vigueur.

*Le Bureau syndical valide ces propositions de conventions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité syndical du 17 décembre 2020.*

## ➤ Concessions Gaz

### 15) ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS DU CONTRAT HISTORIQUE DE DISTRIBUTION DE GAZ

La commission concessions électricité et gaz, s'est réunie le 3 novembre dernier afin, notamment, de faire un point d'actualité sur les négociations nationales du renouvellement du contrat historique de distribution de gaz.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle les principales discussions en cours :

- La sécurité du réseau : création d'un chapitre dédié au sujet de la sécurité,
- Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) et les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) : intégration des dernières dispositions légales et réglementaires sur ces sujets, nouvelle rédaction d'un chapitre gouvernance (Investissements, Contrôle, Données),
- La création de 4 indicateurs de performance (dont KPI),
- La redevance de concession : nouvelle formule R1 – principe d'une R2 restant en discussion,
- Une nouvelle version du cahier des charges adressé le 24 juillet dernier, dont la rédaction a été complétée par le concessionnaire.

Il rappelle que la convention de concession, le cahier des charges (10 titres) et les annexes (3 annexes relatives aux investissements (A-B-C), 1 annexe relative aux dispositions locales et 10 autres annexes) forment l'ensemble contractuel de ces négociations.

Les négociations nationales en cours, devraient pouvoir être finalisées en 2021.

Il est important pour le SDEC ÉNERGIE de participer aux échanges nationaux avant d'entamer la renégociation locale de son contrat.

La renégociation sera le « fil rouge » de la commission ; les redevances constitueront le 1<sup>er</sup> sujet qui sera abordé lors de la prochaine commission « Concessions électricité et gaz ».

*Le Bureau syndical prend acte de ces informations.*

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 29 octobre 2020, et qui nécessitent délibérations du Bureau syndical.

### 16) AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 11 projets étudiés, d'un montant total de 145 615,62 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 96 741,93 € HT.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 11 projets proposés, relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents et à procéder à toutes les formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

## **17) AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS**

---

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 8 projets, d'un montant total de 66 200,31 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 41 008,05 € HT.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 8 projets proposés, visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents et à procéder à toutes les formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

## **18) AIDE POUR UN DEPLACEMENT D'OUVRAGE**

---

Une demande d'aide pour un déplacement d'ouvrage électrique, au titre de la diversité de l'activité économique d'une exploitation agricole a été reçue de la SCEA de l'Oraille à Douville-en-Auge.

Dans le cadre d'une de ces activités de vente de produits de la ferme, cette exploitation agricole possède une entrée permettant d'accueillir des particuliers. Dans la dernière période de confinement liée au Covid19, l'accueil du public n'étant plus possible, le responsable de cette exploitation a décidé de mettre en place une nouvelle filière de vente auprès de Rungis pour maintenir son niveau de vente.

Cette diversification rendue nécessaire au maintien de son activité, a eu pour effet, que l'accueil initial du grand public n'est pas adapté à cette nouvelle clientèle « professionnelle », avec comme conséquence l'utilisation d'une nouvelle entrée.

Cette deuxième entrée étant étroite et difficile d'accès pour les camions des transporteurs, la solution consiste à agrandir cette entrée, nécessitant le déplacement de deux coffrets électriques et d'un poteau.

L'exploitant agricole a demandé un devis aux services d'ENEDIS pour le déplacement de ces ouvrages qui s'élève à 4 779 € HT.

Les élus de la commission proposent au Bureau syndical d'apporter une aide financière de 50 %, soit 2 389,50 €, considérant qu'elle entre dans le cadre du développement de l'activité du pétitionnaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'apporter une aide de 50% à la SCEA de l'Oraille, soit 2 389,83 € maximum pour le déplacement d'ouvrages électriques en lien avec le développement de son activité économique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 5 novembre 2020, et qui nécessitent délibération du Bureau syndical.

### 19) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau syndical, de se prononcer sur une demande d'aide reçue d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution de l'aide sollicitée :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux HT	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
VILLERS-BOCAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à condensation raccordée au gaz naturel + Pose d'un thermostat d'ambiance</li> <li>- Isolation extérieure des parois</li> <li>- Installation d'une VMC double flux</li> </ul>	27 593 €	78 %	2 000 €	2 250 €

\* frais de gestion inclus

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de VILLERS BOGAGE;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 4 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau syndical.

### 20) CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE 2 – AMI SEQUOIA

Dans le cadre du plan de relance national, la FNCCR a lancé en juillet 2020, le programme ACTEE 2, « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » doté d'un budget de 100 millions d'euros et financé par les certificats d'économie d'énergie.

Le sous-programme SEQUOIA vise à financer les coûts organisationnels liés à la mutualisation des actions permettant de massifier la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Il permet de financer des postes d'économiseur de flux, des audits et autres études énergétiques, des petits équipements et logiciels de suivi des consommations ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Il doit être porté par deux partenaires institutionnels, sachant qu'il est doté d'une enveloppe financière de 250 000 € par partenaire pour la période d'éligibilité 2021/2022.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments depuis plus de 10 ans. Le nombre de collectivités accompagnées reste cependant modeste et le taux de passage à l'acte insuffisant au regard des enjeux de la transition énergétique.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Caen la mer, accompagne également les communes de son territoire dans ce domaine.

La candidature conjointe de la Communauté urbaine de Caen la mer et du SDEC ÉNERGIE porterait sur un projet consistant à :

- renforcer l'accompagnement des collectivités tout au long des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments en complétant l'appui technique apporté par les CEP existants par un appui sur les aspects juridique et financier assuré par 2 économiseurs de flux (soit un par partenaire),
- mettre à disposition des collectivités des marchés mutualisés pour la réalisation d'études énergétiques,
- mutualiser la maîtrise d'œuvre par le biais de groupements d'achat et/ou dans le cadre d'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage,
- constituer une base de données sur le patrimoine public et mettre à disposition des collectivités un outil de suivi des consommations d'énergie.

La parution du décret tertiaire en 2019 et l'augmentation des aides financières à la rénovation thermique des bâtiments publics représentent une opportunité pour créer une dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle du Calvados.

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des collectivités du Calvados pour augmenter le passage à l'acte et la réalisation de travaux de rénovation pertinents et performants, pour capter les aides financières existantes et répondre aux obligations réglementaires, il est donc dans l'intérêt des collectivités du Calvados que le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer articulent leur intervention auprès d'elles et mettent en synergie leurs moyens.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'articule comme suit sur deux ans :

	Budget sur 2 ans	Financement sur deux ans			
		SDEC ÉNERGIE	ACTEE 2	REGION	Collectivités
Etudes	287 500 €	67 750 €	83 750 €	72 000 €	64 000 €
Logiciel de suivi des consommations	80 000 €	27 200 €	30 000 €		22 800 €
Economiseur de flux	100 000 €	11 700 €	50 000 €		38 300 €
Maîtrise d'œuvre	600 000 €	0 €	86 250 €		513 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 500 €</b>	<b>106 650 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>72 000 €</b>	<b>638 850 €</b>



Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dépôt d'une candidature à l'AMI SEQUOIA en groupement avec Caen la mer, le SDEC ENERGIE étant le porteur du groupement et la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation du projet sur une durée de 2 ans (2021-2022), dont le recrutement d'un économiste de flux, sous réserve que la candidature soit retenue ;
- **ACCEPTÉ** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 012 et aux articles 65738 et 61563 du Budget principal du SDEC ENERGIE
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

**Départ de Monsieur Abderrahman BOUJRAD.**

## 21) EVOLUTION DU DISPOSITIF DE CADASTRE SOLAIRE - SOLEIL 14

---

Le SDEC ÉNERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados ont mis en place le service public solaire – Soleil 14, dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, en vue de favoriser le développement de l'énergie solaire.

En service depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, il comporte :

- une plateforme de cadastre solaire sur internet permettant de simuler un projet solaire sur l'ensemble des bâtiments du département,
- un accompagnement personnalisé des porteurs de projet par des conseillers à distance,
- l'accès à des installateurs locaux référencés.

La mise en œuvre de ce dispositif a été confiée à la société In Sun We Trust dans le cadre d'un marché public.

Le coût initial du projet s'élève à 41 600 € pour 3 ans.

Suite à la crise sanitaire, In Sun We Trust a annoncé l'évolution de ses prestations à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et propose 3 options :

- Option 1 : Accepter les évolutions proposées,
- Option 2 : Résilier le marché,
- Option 3 : Basculer sur un cadastre solaire classique, sans accompagnement.

Considérant que le cadastre solaire est un outil essentiel pour atteindre les objectifs des PCAET, l'option 3 complétée par la mise en place d'un conseil local permettrait de garder le bénéfice d'un outil de simulation efficace tout en maintenant la dynamique engagée sur les territoires.

Un conseil local pour les différentes cibles (particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités) peut être mis en place pour un coût acceptable en partenariat avec les acteurs existants, sur la base :

- Pour le conseil aux particuliers et TPE : l'association BIOMASSE Normandie pourrait apporter un conseil à distance des porteurs de projets. La prestation est évaluée à 30 jours pour une année. Le coût estimé est de 9000 €.

La formalisation du partenariat par convention entre le SDEC ÉNERGIE et Biomasse serait nécessaire avec un financement envisagé à parité entre le syndicat et les intercommunalités.

- Pour le conseil aux agriculteurs : La chambre d'agriculture de Normandie propose des accompagnements sous la forme de formation sur le thème de l'autoconsommation ou propose un accompagnement individualisé payant qui consiste à réaliser une étude de faisabilité technique ; une analyse des atouts et contraintes de l'exploitation agricole ; un bilan prévisionnel énergétique et économique du projet et du conseil sur les offres techniques et démarches à mener.

L'accompagnement est donc financé par le porteur de projet qui serait dirigé vers la chambre d'agriculture à partir du cadastre solaire. La formalisation du partenariat par convention est envisageable.

- Pour le conseil aux entreprises : L'association Normandie Energies qui regroupe un certain nombre de professionnels de la filière solaire pourrait apporter un premier niveau de conseil aux entreprises (hors TPE) sur les projets solaires (Informations générales sur le solaire, l'autoconsommation/vente totale ; Information sur les aides financières ; Orientation vers les entreprises)

Ce premier niveau de conseil serait gratuit (possibilité d'un 2<sup>e</sup> niveau de conseil payant (visite sur site, pré-étude technico-économique...)). L'accompagnement ne nécessite donc pas de financement complémentaire ; le porteur de projet serait dirigé vers l'association à partir du cadastre solaire. La formalisation du partenariat par convention est envisageable.

- Pour les collectivités : Le SDEC ÉNERGIE peut poursuivre cette mission de conseil auprès des collectivités comme il le fait déjà, aujourd'hui, par le biais d'un transfert de compétence (le syndicat réalise et exploite l'installation photovoltaïque pour le compte de la collectivité) ou par la réalisation de notes d'opportunités gratuites et l'octroi d'aide financières.

Le plan de financement prévisionnel de ce conseil local est le suivant :

- Coût total (9 000 € conseil + 7 000 € frais de communication) = 16 000 €,
- Contribution du SDEC ÉNERGIE : 8 000 €,
- Contribution des 16 EPCI : 8 000 € soit 500 €/EPCI.

Cette option 3, complétée par la mise en place d'un conseil local, sera prochainement proposée au comité de pilotage du dispositif regroupant les communautés de communes.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le positionnement sur le maintien d'un cadastre solaire classique (option 3) sans accompagnement des porteurs de projets par la société ;
- **ACTE** la mise en place d'un conseil local pour une période expérimentale d'un an ;
- **PROPOSE** à l'avis de l'ensemble des communautés de communes adhérentes au dispositif, l'option 3 complétée par la mise en place d'un conseil local ;
- **ACCEPTE** les modalités de réalisation du conseil et son financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée aux articles 6228 et 6236 du budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## **22) AUDIT ENERGETIQUE - AIDES FINANCIERES – LANDELLES ET COUPIGNY**

---

La commune de Landelle et Coupigny a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique sur sa salle des fêtes.

Cet Audit énergétique est réalisé par le bureau d'étude ENRJ CONSEIL est évalué à 2 072 € HT.

En application des contributions et aides financières 2020, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour cette commune, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité, soit 1 036 €.

Le Bureau syndical est invité à se prononcer sur cette proposition. La convention correspondante a été adressée aux élus du Bureau syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une aide financière de 1 036 € pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle des fêtes de la commune de Landelles et Coupigny, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 4 novembre 2020, et qui nécessitent délibération du Bureau syndical.

### 23) PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La commission propose au Bureau syndical une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux 2021, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, dans les conditions suivantes :

Projet		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide	
			Investissement	Forfait Maintenance
CAGNY	Installation d'une borne de recharge rapide hors cadre du schéma départemental de déploiement des bornes, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.	40 500 €	20 %	20 %

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la tranche de travaux détaillée ci-dessus, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de CAGNY ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 6 novembre 2020, et qui nécessitent délibérations du Bureau syndical.

### ➤ Tranches de travaux 2020

#### 24) PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2020

La sixième tranche de travaux 2020 proposée pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 26 projets, pour un montant de 375 299 € HT, dont 45 901 € HT de renforcement nécessaire à trois projets d'extension et 329 398 € HT consacrés aux extensions proprement dites et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2020, de raccordement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

#### 25) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2020

La septième tranche de travaux 2020 proposée pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 4 projets, pour un montant de 197 888 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2020 pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

#### 26) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4EME TRANCHE 2020

La quatrième tranche de travaux 2020 proposée pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 2 projets pour un montant de 270 483 € TTC dont la liste a été transmise aux membres du bureau syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

### ➤ Tranches de travaux 2021

#### 27) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2021

La première tranche de travaux 2021 proposée pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 6 projets, pour un montant de 237 484 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2021 pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

#### 28) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2021

La première tranche de travaux 2021 proposée pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 61 projets pour un montant de 9 487 313 € TTC dont la liste a été transmise aux membres du bureau syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2021, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

**Départ de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT.**

## 29) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

- o Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux de :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
PONT L'ÈVEQUE	A	RUE ET IMPASSE DES BONS ENFANTS - RUE DE LA CALONNE	EP	125 439,20 €	5 542,16 €	4 %

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de Pont l'Èveque ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 - Travaux sous mandat Eclairage 2020 du Budget Principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette convention et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

- o Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle de convention validé par le Bureau syndical du 13 septembre 2019.

Les 4 conventions proposées au Bureau syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nombre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	Le Grand Clos - Tranche 1	FONCIM	50 + 1 armoire EP	Pose de 667 ml de réseau électrique Basse Tension souterrain	83 990,24 €
CAMBES-EN-PLAINE	La Croix Cantée	KHOR IMMO SAS	30 + 1 armoire EP	Pose de 255 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains	43 239,24 €
ESCOVILLE	Le Domaine du Parc - Tranche 2	D'HONDT Christophe	11 + 1 armoire EP	Pose de 256 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains	24 685,58 €
FONTENAY-LE-MARMION	Les Côteaux de Fontenay - Tranche 3	FRANCELOT SAS	24	Pose de 493 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains	49 798,28 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les quatre conventions proposés permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 du Budget Principal 2020 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer ces conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 6 novembre 2020, et qui nécessitent délibération du Bureau syndical.

**30) ETAT CONTRADICTOIRE - APPROBATION DES BIENS ECLAIRAGE PUBLIC – CRICQUEVILLE-EN-AUGE**

Suite au transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE par la commune de Cricqueville-en-Auge (Cf. point 5 de cette même séance), il est proposé au Bureau syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public, de cette commune, au jour du transfert de cette compétence.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'éclairage public à la date de son adhésion au service de maintenance d'éclairage public, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :*

- **ADOPTER** l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public pour la commune de Cricqueville-en-Auge s'élevant à 0 € ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée :

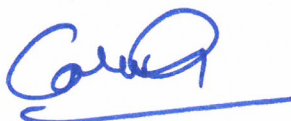
Dans une réponse à la question écrite n° 17171 de Monsieur Jean-François LONGEOT, indiquant que l'utilisation de feux asservis à la vitesse n'est pas conforme à la réglementation actuelle, le Ministère de l'Intérieur demande aux collectivités d'éteindre ces dispositifs en attendant les conclusions d'un groupe de travail devant proposer des conditions d'utilisation et un domaine d'emploi pour ces feux.

Dans ce contexte, Monsieur Denis CHÉRON sollicite l'intervention de Madame la Présidente auprès des parlementaires du département, rappelant que ces carrefours contribuent à la modération de la vitesse des véhicules en traversée d'agglomération.

Madame la Présidente confirme que ce sujet a retenu toute son attention et qu'elle signera un courrier à l'attention des députés du Calvados dès la semaine prochaine.

En l'absence de nouvelles observations, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

**BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**Du 25/09/2020 AU 04/11/2020**

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	CHUBB FRANCE - AGENCE DE ROUEN	FOURNITURE /REEMPLACEMENT DETECTEUR AMELIORATION DE LA LIGNE DE DETECTION	28/09/2020	892,07
	ELECTRIQUE CITE	POSE DE 2 BORNES RECHARGE GARAGE	20/10/2020	3 920,70
Achat matériel informatique et de bureau	ALTER BURO LOISELET	CASQUES AUDIO SANS FIL ET MICRO POUR VISIO	08/10/2020	340,00
		MATERIELS POUR VISIO	12/10/2020	19,85
	AXIANS	CASQUE SANS FIL	03/11/2020	308,15
Achat mobilier bureau	IKEA	MOBILIER DE BUREAU	08/10/2020	323,30
	ORQUIN	TRAVAUX DE MENUISERIE CAFETERIA ET VESTIAIRES	03/11/2020	2 338,00
	UGAP	MOBILIER MAISON DE L'ENERGIE	03/11/2020	1 408,83
Autres matériels	IKEA	COUSSINS	08/10/2020	74,87
	SAS CREA QUINCAILLERIE PRO	CHARIOT A DOSSIER RABATTABLE	28/09/2020	124,80
Fourniture petits équipements	AMAZON BUSINESS EU SARL	3 CLAVIERS POUR IPAD	03/11/2020	82,47
		4 CABLES LIGHTING VERS USB A POUR IPAD ELUS	03/11/2020	23,63
		4 CHARGEURS SECTEURS USB POUR IPHONE	03/11/2020	66,33
	IBC DIALOGUE	ADAPTEUR USB	28/09/2020	22,00
	NORMANDIE FERMETURES	10 EMETTEURS ACCES PORTAIL/GARAGE POUR AGENT	30/09/2020	307,00
	SAS CREA QUINCAILLERIE PRO	3 ODOMETRES	01/10/2020	291,00
		4 CLES UNIVERSELLES	03/11/2020	85,70
Fournitures administratives	ALTER BURO LOISELET	COMMANDE DE 100 PORTES-BADGES EN PVC	08/10/2020	111,40
	CLIMACT - JEROME LHOTE	ACHAT D'UN JEU DE CARTES DANS LE CADRE DE L'ANIMATION D'UNE FORMATION	15/10/2020	300,00
	FIDUCIAL	FOURNITURES DE BUREAU	15/10/2020	1 136,94
	GCAT	FOURNITURES DE BUREAU	03/11/2020	135,60
	LYRECO	PLAQUE POUR TAMPON ENCREUR	08/10/2020	98,50
Produits ménagers	FLAVIEN	PLAQUE POUR TAMPON ENCREUR	03/11/2020	62,70
		PRODUITS MENAGERS	03/11/2020	480,20
Location de salles	PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	RENOUVELLEMENT STOCK DE GEL	26/10/2020	75,83
	CCI CAEN	LOCATION DE SALLES LE 24/09/2020	26/10/2020	3 032,65
Location matériel	SARL GOLF DE CAEN LA MER	SEMINAIRE PROJET STRATEGIQUE	08/10/2020	83,33
		LOCATION DE BATTERIES - SEPTEMBRE 2020	28/09/2020	299,59
		LOCATION DE BATTERIES - OCTOBRE 2020	12/10/2020	416,59
		LOCATION DE BATTERIES - JUILLET 2020	03/11/2020	544,75
		LOCATION DE BATTERIES - JUIN 2020	03/11/2020	544,75
	ELIS	LOCATION DE BATTERIES - MAI 2020	03/11/2020	544,75
		BONBONNE D'EAU - OCTOBRE 2020	08/10/2020	204,92
		BONBONNE D'EAU - NOVEMBRE 2020	03/11/2020	161,58
	EURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT DU TRIMESTRE 3 - 2020	12/10/2020	181,82
	IBC DIALOGUE	LOCATION DE 4 IMPRIMANTES	28/09/2020	300,00
	MTCA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	LOCATION D'UNE SONO MOBILE	12/10/2020	390,00
	SAS QUIZZBOX SOLUTIONS	LOCATION DE RECEPTEUR	12/10/2020	200,00
	Entretien et réparation véhicules	LEROUX BROCHARD SAS	CITROEN C5 : VIDANGE - CLIMATISATION -	08/10/2020
KANGOO BH-120-AB : REMPLACEMENT 2 PNEUX			08/10/2020	120,06
PEUGEOT 207 - CD-695-JR : REPARATION			08/10/2020	1 403,59
TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT - SEPTEMBRE 2020	16/10/2020	48,75	
Documentation générale et technique	BRIEF	ABONNEMENT MAGAZINE	03/11/2020	145,94
	TERRITORIAL EDITIONS	ABONNEMENT LA LETTRE DU CADRE	27/10/2020	214,50
Formation	APAVE NORD OUEST SAS	EXAMEN AIPR CONCEPTEURS	13/10/2020	120,00
	LUX	FORMATION INITIATION ECLAIRAGE PUBLIC	13/10/2020	700,00
Frais de colloques et séminaires	LE MENE	TEPOS DU 23 AU 25/09/2020 FANNY LEMAIRE ET GUENAELE CARLIER	03/11/2020	400,00
	APRIM	CONCEPTION EDITORIALE ET GRAPHIQUE D'UN NUMERO DIALOGUE HORS SERIE	03/11/2020	1 000,00
		REALISATION DE 9 VIDEOS INTERVIEWS D'ELUS	03/11/2020	2 700,00
		REALISATION JOURNAL DIALOGUE N° 77	03/11/2020	3 300,00
	ASSOCIATION POISSON D'AVRIL	POTIGNY - RENOVATION POSTE RENOVATION DE POSTE	30/09/2020	1 410,00
	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS	ANIMATIONS DES ATELIERS PEDAGOGIQUES	28/09/2020	3 240,00
		ANIMATIONS ATELIERS FEVRIER 2020	28/09/2020	1 600,00
		ANIMATIONS ATELIERS JANVIER 2020	28/09/2020	600,00
		ANIMATIONS ATELIERS MARS 2020	28/09/2020	1 600,00
	ATELIER DE RELIURE BAYEUSAIN	RELIURES DELIBERATIONS 2019	13/10/2020	420,00
	BACER DU PRE BOGAGE	CORMOLAIN - RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATEUR	20/10/2020	722,05
	BEVIEW	MODIFICATION FILM EXISTANT	21/09/2020	2 150,12
	CLIMACT - JEROME LHOTE	ANIMATION ET INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE FORMATION	15/10/2020	2 000,00
	CREATEUR D'IMAGE	CONCEPTION HABILLAGE BORNES	28/09/2020	1 200,00
EUROPE VUE DU CIEL	ACQUISITION DE DONNEES RASTER	30/09/2020	3 950,00	
	LEVE DE 30 POINTS DE CALAGE PAR GPS	30/09/2020	2 090,00	
MAILJET	MAILJET ACCOUNT PROVISIONING POUR ENVOI DES NEWSLETTERS	20/10/2020	150,00	
VRV PROD	CAPTATION VIDEO - 24 SEPTEMBRE 2020	26/10/2020	2 400,00	
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	REALISATION INSTALLATION PRODUCTION ELECTRICITE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	05/10/2020	720,00



Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
	PRECOM CAEN	INSERTION PRESSE - SUPPLEMENT CAHIER ANNUAIRE DES ELUS	12/10/2020	1 800,00
Fêtes et cérémonies	FORTIER FEURS	FLEURISSEMENT DU 14 AOUT 2020	13/10/2020	72,73
		FLEURISSEMENT DU 11 SEPTEMBRE 2020	13/10/2020	109,09
		FLEURISSEMENT DU 6 OCTOBRE 2020	20/10/2020	72,73
Evènementiel foires expositions	A VUE D OEIL	REPORTAGE PHOTOS CCI CAEN 24/09/2020	03/11/2020	1 200,00
	CAPKADO	100 PORTES CARTES DE VISITE EN ALU CAPKDO NORMANDIE	03/11/2020	261,00
Réceptions	DELICECOOK	PRESTATION TRAITEUR DU 24/09/2020 - COMITE SYNDICAL	08/10/2020	1 634,25
		PRESTATION TRAITEUR ATELIERS 02/10/2020	12/10/2020	246,91
		PLATEAUX REPAS DU 13/10/2020	26/10/2020	79,67
	LE TABLIER	REPAS BS 02/10/2020	12/10/2020	532,00
	MADELEINES BIJOU	GATEAUX POUR RECEPTION	28/09/2020	77,44
	OTELINN	DEJEUNER DU 21/09/2020	26/10/2020	33,45
		DEJEUNER DU 06/10/2020	26/10/2020	500,91
SARL GOLF DE CAEN LA MER	SEMINAIRE PROJET STRATEGIQUE	08/10/2020	652,50	
Frais d'affranchissement	LA POSTE	CONTRAT POST REPONSE - SEPTEMBRE 2020	08/10/2020	140,35
		AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE 2020	12/10/2020	2 126,65
Cotisations organismes	CERC NORMANDIE	COTISATION CERC 4EME TRIMESTRE 2020	20/10/2020	150,00
	CHAMBERSIGN	SINGATURE ELC ME GOURNEY LECONTE PERIODE DU 02/10/2020 AU 02/10/2023	08/10/2020	270,00
	OVH	RENOUVELLEMENT DE DOMAINE SOLEIL.14 19/09/2020 -18/09/2021	30/09/2020	16,98
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX - SEPTEMBRE 2020	16/10/2020	2 723,33
		PRESTATION DESINFECTION RENFORCEE DES LOCAUX	16/10/2020	550,00
		NETTOYAGE DESINFECTION DES ZONES DE CONTACT PENDANT LES CLES	03/11/2020	1 275,00
<b>TOTAL</b>				<b>70 392,00</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses entre 5 000€ et 40 000€**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**Du 25/09/2020 AU 04/11/2020**

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Capital emprunt pour travaux d'électricité	CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE	ANNUITE 01/10/20 DU PRET A141401D-09	27/10/2020	35 333,67
		ANNUITE 01/10/20 DU PRET A141401D-10	27/10/2020	16 271,41
		ANNUITE 07/12/20 DU PRET A14099K4-2	27/10/2020	24 243,24
		ANNUITE 07/12/20 DU PRET A14099K4-3	27/10/2020	5 406,71
		ANNUITE 11/12/20 DU PRET A141401D4	27/10/2020	35 727,42
		ANNUITE 11/12/20 DU PRET A141401D5	27/10/2020	20 032,55
		ANNUITE 11/12/20 DU PRET A141401D6	27/10/2020	10 340,22
		ANNUITE 14/12/20 DU PRET A14100CS-6	27/10/2020	14 750,20
		ANNUITE 16/12/20 DU PRET A14100CS-15	27/10/2020	30 998,56
		ANNUITE 16/12/20 DU PRET A14100CS-16	27/10/2020	21 466,42
		ANNUITE 31/12/20 DU PRET A14099K4	27/10/2020	22 938,38
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00130983570	27/10/2020	5 387,00
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00137005147	27/10/2020	22 400,18
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00137006289	27/10/2020	33 131,89
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00147909621	27/10/2020	6 042,74
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00168143363	27/10/2020	24 869,28
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00168144208	27/10/2020	9 315,70
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 00131551032	27/10/2020	6 726,16
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 00140247346	27/10/2020	22 126,07
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 00140247570	27/10/2020	16 049,23
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 10000053247	27/10/2020	38 280,02
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 10000053248	27/10/2020	13 621,03
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 169200651	27/10/2020	28 040,06
ANNUITE 15/12/20 DU PRET 169201990	27/10/2020	10 454,74		
		ANNUITE 07/12/20 DU PRET A141705D11	27/10/2020	36 592,44
		ANNUITE 07/12/20 DU PRET A141705D12	27/10/2020	28 028,04
		ANNUITE 08/12/20 DU PRET A14160647	27/10/2020	24 448,92
		ANNUITE 14/12/20 DU PRET A14160648	27/10/2020	19 923,00
		ANNUITE 14/12/20 DU PRET A141705D7	27/10/2020	38 411,57
		ANNUITE 18/12/20 DU PRET A141504B.2	27/10/2020	9 069,03

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Emprunt assorti de ligne de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE	ANNUITE 22/11/20 DU PRET A14190882	27/10/2020	24 789,14
		ANNUITE 28/09/20 DU PRET A141504B10	27/10/2020	18 117,97
		ANNUITE 28/09/20 DU PRET A141504B7	27/10/2020	5 661,90
		ANNUITE 28/09/20 DU PRET A141504B8	27/10/2020	9 260,84
		ANNUITE 29/09/20 DU PRET A141705D5	27/10/2020	12 798,93
		ANNUITE 29/09/20 DU PRET A141705D6	27/10/2020	6 766,29
		ANNUITE 30/09/20 DU PRET A14100CS-3	27/10/2020	9 039,11
		ANNUITE 30/09/20 DU PRET A14160646	27/10/2020	26 572,97
Logiciels informatiques	OXYAD SOFTWARE	OXYAD LICENCE MOBILITE	03/11/2020	9 890,00
Immobilisation corporelle	CEME GUERIN	VALDALLIERE - RESIDENCE DE LA CRETE	23/10/2020	5 168,05
	ENGIE ENERGIE SERVICES	VALDALLIERE - RESIDENCE DE LA CRETE	23/10/2020	26 473,67
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COSESSEVILLE - LE BOUT DESSOUS	20/10/2020	27 803,14
		SALLEN - BT EGLISE 664-17	03/11/2020	20 530,70
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	AMFREVILLE - BT LONGUEMARRE 009-10	26/10/2020	5 767,49
		BEAUFOUR-DRUVAL - BT CHATEAU D'EAU - 231	03/11/2020	19 820,54
		BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - RD288	21/10/2020	6 254,30
		FIERVILLE-LES-PARCS - BT LA SAPEE	03/11/2020	6 581,65
		MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - AVENUE DE LA DIVETTE	21/10/2020	39 995,26
		MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE - BT MANETOT 410	26/10/2020	11 878,32
		MOULT-CHICHEBOVILLE - BT EGLISE PSSB	03/11/2020	7 432,41
	SORAPEL	AMAYE-SUR-ORNE - BT BG AMAYE 006-01	03/11/2020	10 681,03
		CAUVILLE - BT BROCQUETIERE	21/10/2020	6 046,10
		FONTAINE-LE-PIN - BT MOUSTIER - 276-08	21/10/2020	10 597,38
		FRESNEY-LE-PUCEUX - BT HAMELET - 290-07	26/10/2020	20 263,16
		LA CAINE - BT LICTOT 122-10 - EXTENSION	03/11/2020	14 536,26
		LA CAINE - BT LICTOT 122-10 - EXTENSION	03/11/2020	7 509,50
	SPIE	BRUCOURT - BT QUESNAY	03/11/2020	16 528,80
		DANESTAL - BT COUR BLOCHE ET BT	16/10/2020	11 235,37
		LESSARD-ET-LE-CHENE - BT HOGUENE	03/11/2020	10 435,34
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RD579A	21/10/2020	22 497,93
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RD579A	21/10/2020	18 215,72
	SPIE CITY NETWORKS	ANGERVILLE - BT FORGE MOISY	03/11/2020	37 914,47
		CAGNY - CREATION PAC 4UF HAMEAUX BOIS 63	03/11/2020	22 969,11
		FUMICHON - RD143A - VOIE ANNE D'ORNANO	28/10/2020	16 201,94
		FUMICHON - RD143A - VOIE ANNE D'ORNANO	28/10/2020	12 393,66
		LE MESNIL-EUDES - BT POTTIERS 419-02	28/10/2020	8 077,36
		LESSARD-ET-LE-CHENE - BT 362-02 BRUYERE	28/10/2020	35 244,51
		SAINTE-GERMAIN-DE-LIVET - BT REDOUTE 582	28/10/2020	16 822,94
		VALORBIQUET - RD 519 - MAIRIE	28/10/2020	13 133,78

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
	TIRARD VINCENT	VALDALLIERE - VASSY	04/11/2020	20 504,50
Contrepartie DTMO	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	BRETTEVILLE SUR ODON - TERRASSEMENT/EVACUATION/IMPREGNATION	22/10/2020	10 936,80
	GRAFIK	BRETTEVILLE SUR ODON - STRUCTURE PANNEAU	22/10/2020	10 200,00
Immobilisations reçues au titre des mises à disposition	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	PLUMETOT - MISE EN VALEUR	15/10/2020	22 142,63
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	BANVILLE - MISE EN CONFORMITE	27/10/2020	6 372,38
		BERNIERES-SUR-MER - MISE EN CONFORMITE	27/10/2020	6 394,68
		LUC-SUR-MER - MISE EN CONFORMITE	27/10/2020	11 162,27
Maintenance éclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2020 LOT 1	20/10/2020	34 362,28
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2020 LOT 2	20/10/2020	38 572,75
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2020 LOT 4	20/10/2020	33 351,06
	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2020 LOT 3	03/11/2020	26 342,15
Contrats de maintenances des locaux et informatiques	IBC DIALOGUE	SUPERVISION/MAINT/EXPLOITAT <sup>e</sup> /ADM	03/11/2020	9 518,67
Prestations extérieures	EGIS CONSEIL	ASSISTANCE ELABORATION DU PROJET STRATEGIQUE	03/11/2020	11 812,50
	SELARL GB2A	TRAVAUX PREPARATOIRES COPIL ET GT	20/10/2020	11 400,00
Intérêts des emprunts pour étalement	CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE	ANNUITE 01/10/20 DU PRET A141401D-09	27/10/2020	6 954,63
		ANNUITE 01/10/20 DU PRET A141401D-10	27/10/2020	8 203,11
		ANNUITE 16/12/20 DU PRET A14100CS-16	27/10/2020	7 845,87
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00137006289	27/10/2020	11 868,52
		ANNUITE 15/10/20 DU PRET 00168143363	27/10/2020	8 361,64
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 10000053247	27/10/2020	6 399,69
		ANNUITE 15/12/20 DU PRET 10000053248	27/10/2020	5 935,49
<b>TOTAL</b>				<b>1 550 974,54</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses du personnel**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**Du 25/09/2020 AU 04/11/2020**

Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
6331	Versement de transport	URSSAF	14/10/2020	2 973,49
6332	Cotisation au FNAL	URSSAF	14/10/2020	743,38
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	CENTRE DE GESTION FTP	14/10/2020	1 085,36
		URSSAF	14/10/2020	1 338,13
64111	Rémunération principale du personnel titulaire	CNRACL	14/10/2020	12 262,37
		PREFON	14/10/2020	156,38
		RAFP	14/10/2020	752,92
		SALAIRES	14/10/2020	78 631,69
		SIE	14/10/2020	5 928,60
		TICKETS	14/10/2020	2 723,40
		URSSAF	14/10/2020	10 806,62
64112	Supplément familial du personnel titulaire	PREFON	14/10/2020	3,41
		RAFP	14/10/2020	22,24
		SALAIRES	14/10/2020	2 844,65
		SIE	14/10/2020	142,85
		URSSAF	14/10/2020	324,00
64118	Indemnités du personnel titulaire	PREFON	14/10/2020	77,71
		RAFP	14/10/2020	350,73
		SALAIRES	14/10/2020	44 115,77
		SIE	14/10/2020	3 246,70
		URSSAF	14/10/2020	5 139,01
64131	Rémunération principal du personnel contractuel	IRCANTEC	14/10/2020	925,92
		SALAIRES	14/10/2020	21 893,37
		SIE	14/10/2020	953,45
		TICKETS	14/10/2020	765,00
		URSSAF	14/10/2020	4 750,55
64138	Indemnités du personnel contractuel	IRCANTEC	14/10/2020	246,16
		SALAIRES	14/10/2020	5 762,14
	Indemnités du personnel contractuel	SIE	14/10/2020	285,68
		URSSAF	14/10/2020	1 199,80
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	14/10/2020	27 887,36
6453	Cotisation aux caisses de retraite	CNRACL	14/10/2020	34 295,63
		IRCANTEC	14/10/2020	1 832,10
		RAFP	14/10/2020	1 125,89
6454	Cotisation aux ASSEDIC	URSSAF	14/10/2020	1 489,66
6455	Assurance du personnel	SOFAXIS	30/09/2020	1 443,87
6458	Cotisation autres organismes	ATIACL	14/10/2020	445,00
6478	Autres charges diverses sociales	SODEXO	08/10/2020	14 008,00
<b>TOTAL</b>				<b>292 978,99</b>